



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 18
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 06 FEVRIER 2025

Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 06 février 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) - Anaïs CADIS — Yannick VILLATORO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN — Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE - Martine GASTON – Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Nicole DUCOUT (+ Pouvoir de Marc GAILLARD) – Frédéric PRADERE – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE
Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE
Marc GAILLARD a donné pouvoir à Nicole DUCOUT

Excusés : Claude Laborde – Jean-Luc DUBROCA – Marc GAILLARD

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO -

N° 21/2025

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Morcenais



RAPPORTEUR : Paul CARRERE

N° 21/2025

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais.

Après couverture des déficits éventuels de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,

Constatant en fonctionnement

* un excédent de 2 006 186,57 Euros

Considérant en investissement

* un excédent de 18 094,51 Euros

Considérant que les restes à réaliser, uniquement constatés s'élèvent :

. en dépenses :	803 281,47	Euros
. en recettes :	298 926,43	Euros

Soit au total un financement nécessaire de 504 355,04 €

Après débats, le Conseil communautaire, à mains levées, à l'unanimité

DECIDE

- de reporter en section d'investissement en 001 l'excédent, soit 18 094,51 Euros.
- D'affecter en section d'investissement 1.406.186,57 Euros au compte 1068
- de reporter en section de fonctionnement en 002 l'excédent restant, soit 600 000,00 Euros.

Le secrétaire de séance

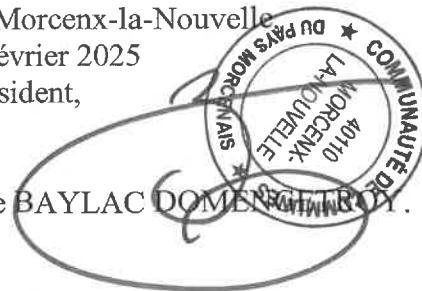
Roxanne OLIVIER

Fait à Morcenx-la-Nouvelle

le 12 février 2025

Le Président,

Jérôme BAYLAC DOMENECHE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Copies : Préfecture – chrono – Dossier conseil - compta